



Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Vendredi 28 septembre 2018

DOSSIER DE PRESSE

Ouverture des exportations de squashes vers la Corée du Sud

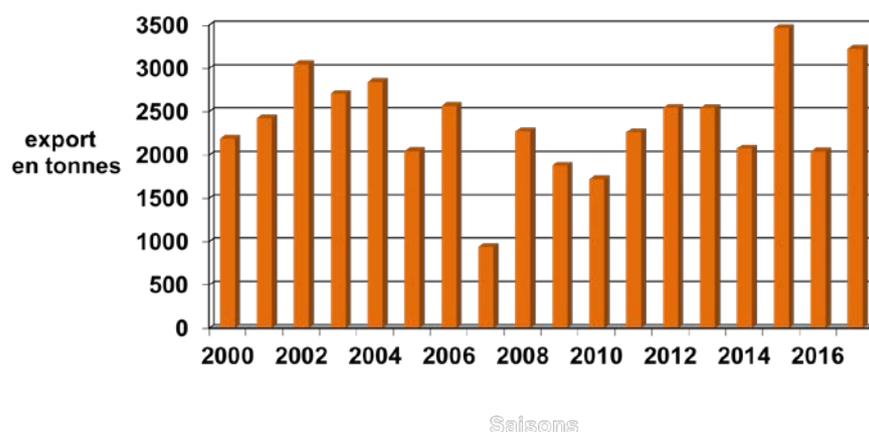
Nicolas Metzdorf, membre du gouvernement en charge de l'agriculture, et Sandro Cargnelli, directeur de France Calédonie Tropic Export (FCTE) sont venus présenter, vendredi 28 septembre à la Foa, l'aboutissement d'un projet porté conjointement depuis 2007 : la squash calédonienne, historiquement exportée vers le Japon et la Nouvelle-Zélande, vient d'être autorisée à entrer sur le marché Coréen.

La production calédonienne de squashes

Depuis les années 90, la Nouvelle-Calédonie produit des squashes destinées à l'exportation vers les marchés japonais (2 500 à 3 500 tonnes / an) et néo-zélandais (200 à 300 tonnes / an), soit 90 % de la part des fruits et légumes calédoniens exportés chaque année. Les 35 producteurs sont principalement répartis sur Bourail (70 % de la production), La Foa, Ponérihouen, Pouembout et Canala. Ce secteur représente aujourd'hui près de 500 emplois directs et indirects (employés et sous-traitants) pendant la saison qui dure environ 3 mois par an.

En 1994, pour encadrer le lancement de la filière squash et développer les exportations, la société France Calédonie Tropic Export (FCTE), composée à 50 % d'actionnaires calédoniens et à 50 % d'actionnaires néo-zélandais, a été créée.

Exportations de squashes vers le Japon de 2000 à 2016 (Données FCTE).



En 2007, dans le but de valoriser les squashes de petits calibres (900 gr à 1,3 kg), aujourd'hui classées en tant que « rebuts » et destinées au marché local pour l'alimentation des bovins, la FCTE a sollicité une demande d'ouverture de marché vers la Corée du Sud auprès du gouvernement.

Squash et risques phytosanitaires

Depuis, le SIVAP (service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire) de la Nouvelle-Calédonie a entretenu de nombreux échanges avec le ministère de l'Agriculture, puis avec le service de quarantaine coréen (QIA), afin d'analyser les risques phytosanitaires que pourrait représenter l'arrivée de ces courges calédoniennes sur le marché coréen (recherche de nuisibles type mouche du Queensland - *Bactrocera tryoni*, ou de bactéries présentes dans les cucurbitacées - *Xanthomonas campestris* pv. *Cucurbitae*).

Le protocole de gestion des risques proposé par le Sivap a été validé fin 2017 par deux experts Coréens, dont la mission s'est achevée par l'assurance d'une ouverture de marché. Celle-ci s'est confirmée un an plus tard, en septembre 2018, lors de la visite de la directrice adjointe de la quarantaine de la Corée du Sud, Mme Lee Ji-Yeon, qui a définitivement autorisé l'exportation de squashes vers son pays.

Les perspectives économiques

Après le Japon, la Corée est le second pays consommateur de squashes dans le monde. Elle importe chaque année entre 25 000 et 30 000 tonnes de squashes.

La FCTE prévoit d'exporter vers la Corée 250 tonnes de squashes en 2018 (soit 18 containers) et 500 tonnes en 2019. Pour 2022, les prévisions atteignent les 1 000 tonnes, ce qui pourrait permettre de créer une cinquantaine d'emplois supplémentaires, et d'atteindre un volume de 30 % des exportations totales de la cucurbitacée.

Fort de cette nouvelle avancée, le gouvernement pourrait commencer des négociations phytosanitaires avec la Chine, un nouveau marché prometteur pour la squash calédonienne.

La squash est une cucurbitacée. Elle est produite pour le marché japonais et coréen où elle est consommée en soupe, cuite à la vapeur ou légèrement frite. Ce légume contient beaucoup de calcium, de fer, de vitamines A&C et des fibres. La variété la plus connue et la plus répandue est la *Delica*.



Vers l'autonomie financière de la filière squash

La filière d'exportation de la squash vers le Japon est encore dépendante de l'aide publique. Aussi, en fonction de la quantité de squashes livrées au centre de tri de La Foa, l'établissement de régulation des prix agricole (Erpa) verse une aide aux producteurs après chaque exportation.

Avec l'ouverture du marché à l'export vers la Corée, et les volumes supplémentaires de squashes que le centre de tri de La Foa va devoir traiter, la FCTE va pouvoir diminuer ses coûts fixes d'environ 15 % et consolider les revenus des agriculteurs. Les exportations à destination de la Corée étant rentables, elles ne seront pas soutenues par l'aide publique, cette dernière devant à terme progressivement diminuer.